

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	MARIE MONTPETIT
Circonscription :	CRÉMAZIE

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Madame Josée St-Pierre, présidente 2015 du Festival western de Saint-Tite	16 septembre 2015
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Un billet pour assister au Festival western de Saint-Tite.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
La députée de Crémazie apporte son soutien à l'organisation du Festival western de Saint-Tite, à titre d'invitée d'honneur de la délégation des député(e)s.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Marie Montpetit	Date de la déclaration 2015-09-18
--	---